



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 23 / 2024
DU 19 FÉVRIER 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – SANDRA ROULLIER – RESPONSABLE DU SERVICE ÉTAT CIVIL ET AUTRES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-2,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du Maire et des adjoints,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire peut déléguer sa signature à certains agents publics,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Sandra Roullier, statutaire dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, responsable du service état-civil et autres démarches administratives, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Sandra Roullier, responsable du service état-civil et autres démarches administratives, à l'effet de signer :

- les engagements financiers inférieurs à 1 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine d'activité du service état-civil et autres démarches administratives.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sandra Roullier, responsable du service état-civil et autres démarches administratives, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Christelle Le Guyader, directrice qualité de la relation usagers.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

La Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Sandra Roullier
responsable du service état-civil
et autres démarches administratives
Le

Notifié à Christelle Le Guyader
directrice qualité de la relation
usagers
Le